PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2022** à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2022-0065 Rues Hébert et Préfontaine, lot 4 515 984 du cadastre du Québec

Autoriser un projet d'habitation bifamiliale jumelée sur un lot d'une superficie de 262,2 m^2 et d'un frontage de 8,95 mètres, alors qu'une superficie minimale de 295 m^2 et un frontage de 12 mètres sont requis à la zone H-417.

DM2022-0068 Rue Hébert, lot 6 434 786 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation d'un projet résidentiel d'ensemble de 336 logements avec six entrées charretières dont cinq sur la même rue alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* prévoit qu'il ne doit pas y avoir, pour un lot d'angle, plus de trois entrées, dont deux sur la même rue.

DM2022-0069 902-904, avenue de Grande-Île, lot 6 481 954 du cadastre du Québec

Autoriser l'implantation d'une habitation de douze logements avec les éléments dérogatoires suivants :

- des espaces de stationnement situés en cour avant, alors que ceux-ci sont prohibés pour un projet résidentiel d'ensemble;
- un pourcentage d'espaces verts de 40 % en cour avant principale alors qu'un minimum de 60 % est requis pour un projet résidentiel d'ensemble.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 10 juin 2022.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe